

Reçu en préfecture
de Nantes le

22 SEP. 2025



DEL-2025-0043

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14**

OBJET :

**ACHAT DE TERRAIN
- LA RINELIERE**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 11 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M. BAUDRY M., Mme BARON A., M
BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme
FONTENEAU C., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU
B., Mme HERBRETEAU M-A.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M, Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-
L, M DUGUE V., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M DUGUE V a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Lors du Conseil municipal du 22 mai 2025, une délibération avait été adoptée au sujet de l'acquisition d'une partie des terrains situées sur les parcelles C 174 et C 175 dans le but de réaliser une retenue d'eau. Cependant, la superficie bornée en vue de cet achat ne sera pas de 800 m2 comme évoqué dans cette première délibération mais bel et bien de 1466 m2.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la superficie bornée de 800 m2 pour **1466 m2**

- **ANNULE ET REMPLACE** la précédente délibération relative à la superficie acquise.

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 22 SEP. 2025**

Le Maire, Pascal EVIN



**Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus**



**ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE**

Le 22 SEP. 2025